

exploitation. Conformément à la politique canadienne, un accord bilatéral de coopération nucléaire reflétant les exigences de sa politique de non-prolifération fut conclu en janvier 1976. La Corée a adhéré au T.N.P. en avril 1975 et, en novembre de la même année, conclu avec l'A.I.E.A. un accord de garanties de type T.N.P. Ainsi, la Corée se conforme aux exigences de la politique canadienne. La construction du réacteur Wolsung est maintenant presque terminée.

f) Roumanie

La Roumanie a adhéré au T.N.P. en 1970 et conclu avec l'A.I.E.A., en 1972, un accord de garanties T.N.P. En outre, en octobre 1977, la Roumanie et le Canada négociaient un accord bilatéral de coopération nucléaire qui fut ratifié en juin 1978. La Roumanie se conforme ainsi aux exigences de la politique du Canada. L'E.A.C.L. et la Société de commerce d'État Romenergo ont signé des contrats pour deux réacteurs.

VII Le système de garanties de l'Agence Internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.)

En vertu des articles III.A.5 et XII de son Statut, l'A.I.E.A. est autorisée à établir un système de garanties destinées à assurer que l'aide fournie " par l'Agence ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle n'est pas utilisée de manière à servir à des fins militaires ". Depuis sa création en 1957, l'Agence, en collaboration avec ses États membres, s'est continuellement efforcée d'améliorer l'efficacité de ses activités relatives aux garanties stipulées dans ces articles de son Statut. Le Canada appuie pleinement cette activité, en partie parce que les accords bilatéraux qu'il conclut prévoient l'application des garanties de l'A.I.E.A. aux articles nucléaires d'origine canadienne qui sont transférés conformément à ces accords.

Même si le Statut de l'Agence stipule qu'elle doit appliquer les garanties en veillant le plus possible à ce que l'énergie nucléaire ne serve pas à des fins militaires, ce champ d'application a été élargi. En effet, l'A.I.E.A. a déclaré qu'elle interprétait ses attributions de manière à englober le développement, la fabrication et les essais de dispositifs explosifs nucléaires de tout genre.